



Foire aux questions



TRI

POURQUOI ÉTENDRE LES CONSIGNES DE TRI ?

L'objectif est de pouvoir recycler plus d'emballages afin d'économiser des matières premières tout en réduisant la quantité d'emballages encore présents dans notre poubelle grise. C'est désormais possible grâce à la modernisation des centres de tri et de recyclage.

LES CONSIGNES DE TRI SONT ENCORE DIFFÉRENTES D'UNE RÉGION À UNE AUTRE ?

OUI mais provisoirement. D'ici 2022, elles seront harmonisées à l'échelle de tout le territoire français. Les centres de tri seront en capacité de traiter tous types d'emballages.

DOIT-ON SE FIER AUX CONSIGNES INDIQUÉES SUR LES EMBALLAGES ?

En principe **OUI** mais les consignes pouvant encore varier d'un territoire à un autre, le plus simple c'est de retenir qu'à Caen la mer, tous les emballages et les papiers se trient !

QUELS SONT LES NOUVEAUX EMBALLAGES À TRIER ?

Les pots (crème, yaourt), les barquettes (beurre, viande, poisson), les tubes (dentifrice, crème de soin), les sachets (pain de mie, biscuit, café...), les blisters (emballages de brosses à dents, d'ampoules etc...), les films et les sacs plastiques.

QUELLE EST LA DIFFÉRENCE ENTRE UN EMBALLAGE ET UN DÉCHET EN PLASTIQUE ?

Un emballage, c'est ce qui protège un aliment ou un objet. Les petits objets (stylos, brosse à dents, vaisselle jetable etc.) doivent être déposés dans la poubelle grise. Les déchets plus volumineux (jouets, caisses en plastique etc.) doivent être apportés en déchèterie.

LES EMBALLAGES EN VERRE DEVRONT TOUJOURS ÊTRE DÉPOSÉS DANS LES BORNES À VERRE ?

OUI les bouteilles, les bocaux, les pots et les flacons doivent toujours être déposés dans une borne à verre. Ils ne doivent jamais être mélangés aux autres emballages recyclables ou être jetés dans les ordures ménagères.

FAUT-IL LAVER LES EMBALLAGES ?

NON ce n'est pas nécessaire, il suffit de bien les vider.

EST-CE QUE JE PEUX EMBOÎTER LES EMBALLAGES POUR GAGNER DE LA PLACE ?

NON le fait de les emboîter rend le recyclage impossible car le centre de tri ne peut pas identifier la matière, et ils sont considérés comme une erreur de tri. En revanche, vous pouvez aplatir vos emballages dans le sens de la longueur.

JE PEUX LAISSER LES BOUCHONS SUR LES BOUTEILLES ?

OUI s'ils sont bien vissés. Vous pouvez aussi les donner à la collecte des bouchons.

J'AI UN DOUTE SUR LE TRI... JE PEUX RETROUVER LES CONSIGNES FACILEMENT ?

OUI en cas de doute, vous pouvez consulter le guide du tri CITEO : www.consignesdetri.fr
Si le doute persiste, il est préférable de déposer votre emballage dans la poubelle grise car les erreurs de tri perturbent la chaîne de recyclage et génèrent des surcoûts de traitement et de transport. Un déchet mal trié doit être réacheminé vers l'usine d'incinération et le bilan carbone n'est pas au rendez-vous...



BAC

JE VOUDRAIS CONTINUER DE TRIER DANS UN SAC JAUNE

La quantité d'emballages recyclables ayant augmenté, la collecte sans sac dans le bac est plus adaptée. La collecte en bac offre un meilleur cadre de vie en évitant notamment la dispersion de déchets sur l'espace public. De plus, elle répond aux obligations en matière de prévention des risques des agents de collecte. Enfin, elle limite l'impact environnemental lié à l'utilisation des sacs jaunes en plastique à usage unique.

IL ME RESTE DES SACS JAUNES, PUIS-JE TOUT DE MÊME LES UTILISER ?

OUI à condition de les déposer dans le bac et non à côté.

LES NOUVEAUX EMBALLAGES REPRÉSENTENT UN VOLUME IMPORTANT, J'AURAI ASSEZ DE PLACE ?

OUI la contenance des bacs a été calculée en fonction du nombre de personnes dans le foyer, la nouvelle fréquence de collecte et de l'arrivée des nouveaux emballages recyclables. Si, après plusieurs semaines d'utilisation, vous constatez que le volume de votre bac n'est pas adapté, contactez le service des déchets ménagers.

MON BAC EST TROP GRAND, PUIS-JE LE CHANGER ?

OUI avant cela, nous vous proposons de tester sa capacité sur plusieurs collectes, car la quantité de déchets recyclables peut varier en fonction des périodes de l'année et de vos habitudes de consommation. Si, après plusieurs semaines d'utilisation, vous jugez que sa contenance est inadaptée, vous pouvez nous contacter pour procéder à un échange.

MON BAC EST CASSÉ ? Y-A-T-IL UNE SOLUTION ?

OUI munissez-vous du numéro gravé en blanc sur le côté de votre bac, puis remplissez le formulaire en ligne sur caenlamer.fr ou contactez-nous au 02 31 304 304.

MON BAC EST SALE, C'EST À MOI DE LE NETTOYER ?

OUI l'entretien du bac est sous la responsabilité de l'utilisateur. Le nettoyage est facile et peu contraignant. Un petit coup régulier de jet d'eau ou de chiffon humide suffit à le maintenir propre.



RECYCLAGE



CES NOUVEAUX EMBALLAGES SERONT-ILS VRAIMENT TOUS RECYCLÉS ?

OUI les centres de recyclage sont désormais en capacité de les valoriser.

Y-A-T-IL VRAIMENT DE L'INTÉRÊT À TRIER CORRECTEMENT MES DÉCHETS ?

OUI trier a plusieurs avantages ! c'est écologique, car les emballages recyclés servent à fabriquer de nouveaux emballages ou objets. Par exemple, 3 bouteilles en plastique permettent de fabriquer un tee-shirt, 27 bouteilles, un pull polaire, et 670 canettes permettent de créer un cadre de vélo !
Trier permet aussi d'alléger la poubelle grise d'ordures ménagères et de limiter les coûts de traitement (enfouissement, incinération).



Foire aux questions



COLLECTE

MES EMBALLAGES SONT COLLECTÉS UNE SEMAINE SUR DEUX, C'EST NORMAL ?

OUI grâce à la **capacité de votre bac**. Vous pouvez ainsi sortir vos emballages moins souvent, et l'**impact environnemental de la collecte est réduit**.

LA FRÉQUENCE DE COLLECTE EST RÉDUITE, VAIS-JE PAYER MOINS CHER ?

NON car les **coûts de collecte et de traitement des déchets augmentent, notamment la TGAP** (Taxe Générale sur les Activités Polluantes). Collecter les emballages 1 semaine sur 2 permet de **contenir l'augmentation des coûts**. La taxe/redevance ne peut donc pas diminuer **mais grâce à l'extension des consignes de tri et à l'effort de chacun, nous pourrions en limiter la hausse**.

CETTE NOUVELLE FRÉQUENCE DE COLLECTE A-T-ELLE DES AVANTAGES ?

OUI Elle limite l'**impact environnemental et améliore le cadre de vie** en réduisant le nombre de tournées et la circulation des camions.



ENCOMBRANTS

IL N'Y A PLUS QU'UNE SEULE DATE DE COLLECTE DANS MA COMMUNE, C'EST NORMAL ?

OUI le nombre de collectes des encombrants en porte à porte a été réduite car elle n'est **ni écologique ni économique**. En effet, les encombrants collectés en porte à porte ne peuvent pas être valorisés une fois mélangés et compactés dans la benne. En revanche, **ceux déposés en déchèterie sont triés et rejoignent leur filière de recyclage**. Si vous ne pouvez pas vous rendre en déchèterie, Caen la mer met à disposition un **nouveau service de collecte d'encombrants sur rendez-vous** (participation forfaitaire de 10€ par collecte, plus de renseignements au 02 31 95 69 09).

COMMENT FAIRE UNE DEMANDE DE COLLECTE SUPPLÉMENTAIRE DES ENCOMBRANTS SUR RDV ?

Contactez le prestataire par téléphone au **02 31 95 69 09**. Les modalités et les conditions de collecte vous seront alors communiquées.

LE SERVICE DE COLLECTE À DOMICILE POUR LES PERSONNES ÂGÉES DE + DE 75 ANS OU EN SITUATION DE HANDICAP EXISTE-T-IL TOUJOURS ?

OUI La demande peut se faire :

- Via le formulaire en ligne sur caenlamer.fr
- Par mail à l'adresse contactdechetsmenagers@caenlamer.fr
- Par téléphone au **02 31 304 304**.

VALORISER SES ENCOMBRANTS, C'EST POSSIBLE ?

OUI il existe plusieurs solutions : **ressourcerie, dépôt vente, vente en ligne, vide-grenier, don... ou déchèterie** 4 déchèteries disposent déjà de locaux de réemploi (Fleury-sur-Orne, Mouen, Ouistreham et Bretteville-l'Orgueilleuse) pouvant offrir une seconde vie à vos encombrants.



PRÉVENTION

PEUT-ON ÉVITER LES EMBALLAGES ET LES PAPIERS ?

OUI Il existe de **nombreuses solutions** pour réduire ces déchets à la source, voici quelques exemples :

Quand je fais mes courses :

- J'apporte avec moi un sac cabas réutilisable.
- J'achète en vrac, à la coupe et avec le moins d'emballages possible.
- Je privilégie les produits durables et les éco-recharges.
- Je privilégie les produits d'occasion.

À la maison :

- Mes produits d'hygiène et d'entretien sont lavables (couche, coton démaquillant, éponge) ou solides (savon, shampoing et dentifrice).
- Je fabrique moi-même mes produits ménagers avec des produits écologiques.
- J'appose un autocollant STOP-PUB sur ma boîte aux lettres.



DÉCHETS VERTS

LES DÉCHETS VERTS SERONT COLLECTÉS MOINS SOUVENT ?

NON la fréquence de collecte des déchets verts reste **identique**. Vous pouvez donc présenter votre bac + **5 fagots le jour de la collecte**. Vous avez aussi la possibilité de les déposer en **déchèterie gratuitement et toute l'année**, ou de les valoriser sur place, directement dans le jardin, en pratiquant l'éco-jardinage et le compostage (+ d'infos sur caenlamer.fr).

JE N'AI PAS DE COLLECTE DES DÉCHETS VERTS SUR MA COMMUNE, C'EST NORMAL ?

OUI afin de répondre aux obligations prévues par le plan régional de prévention et de gestion des déchets, **Caen la mer a fait le choix de ne pas étendre ce service coûteux et peu écologique aux communes qui n'en bénéficiaient pas auparavant**.

Il existe de **nombreuses solutions alternatives** permettant de **valoriser ses déchets sur place** (éco-jardinage et compostage, plus d'infos sur le site caenlamer.fr rubrique déchets verts).

Pour en savoir



02 31 304 304

contactdechetsmenagers@caenlamer.fr

ou rendez-vous sur :
caenlamer.fr

